TRIBUNAUX

LIRE A LA 3e PAGE : Cour d'assises du Nord.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Présidence de M. SEE, vice-président

UN BRUTAL. — Depuis longtemps, une liaison intime unissait Désiré Decaift, 36 ans, forgeron, demeurant à Hellemmes, rue Marceau, et Louise Chazal, ménagère, avec laquelle il vivait. Deux enfants naquirent de ces relations, et Decaift persistait dans ses intentions de régulariser, par le mariage, sa situation, lorsque Louise Chazal se trouva de nouveau en position intéressante.

L'homme avait ses raisons de croire qu'il n'était pas l'auteur du troisième enfant ; des scènes violentes se produisirent qui entraînèrent la séparation des deux amis.

Mais la femme, sans ressources et incapable de s'en procurer, revint implorer Decaift, qui ne voulut rien entendre.

Le 19 janvier, une nouvelle tentative de conciliation fut faite par Louise Chazal, que l'homme, exaspéré, reçut avec des injures et des violences. Un coup de pied dans le ventre de la femme faillit provoquer de fatales complications, heureusement évitées aujourd'hui.

Poursuivi pour coups et blessures volontaires, Désiré Decaift, malgré l'éloquente plaidoirie de Me Emile Dufay, a été condamné samedi en trois mois de prison.

AFFAIRES DIVERSES. — Deux mois de prison à Flore Boeut, 21 ans, sans profession ni domicile, pour vol à Tourcoing.

— Pour vol de zinc et vagabondage, 20 jours de prison à Ernest Prouvost, 20 ans, domestique à Lille.

— Trois jours avec sursis à Albert Bridé, 16 ans, marchand ambulant à Roubaix, pour vol de vêtements.

— Alois Degaer, 46 ans, journalier, sans domicile, 4 mois pour mendicité et infraction à un arrêté d'expulsion.

— Deux mois à Gustave Dubois, 46 ans, corroyeur, et 15 jours à Joseph Buttenaere, 46 ans, terrassier, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

— Pour bris de clôture et ivresse, 16 francs d'amende avec sursis et 5 francs d'amende à Alphonse Desobrie, 47 ans, rentrer à Roubaix.

— Trois mois et un jour pour vol à Richard Lefebvre, 35 ans, rattacheur à Tourcoing.

— Charles Marcoux, de Paris, poursuivi pour abus de confiance commis au préjudice de M. Anatole Boudier, négociant, boulevard de la Villette, est acquitté.

— Six jours par défaut à Emile Pollet, de Lille, pour bris de clôture.

— Dans un cabaret de la rue du Pont-du-Lion-d'Or, à Saint-Maurice-Lille, François Desprez, 39 ans, terrassier, a cru se trouver en présence de Chinois qu'il a voulu occire. C'était un accès des fièvres qu'il a rapportées du Tonkin qui l'animait à ce moment-là et lui a fait sortir son revolver de sa poche.

Les Chinois ne s'en portent pas plus mal, mais Desprez a été condamné en 16 francs d'amende avec sursis pour port d'arme prohibée.

— Un mois avec sursis, pour banqueroute simple, à Charles Decraene, 50 ans, peintre à Tourcoing.

Me HACCART.

Tribune Minière

Avant le Congrès d'Alais

LES REVENDICATIONS DES MINEURS

Nous avons résumé les principaux arguments que font valoir les délégués mineurs, dans les Congrès internationaux, pour justifier et faire valoir leurs revendications. Mais, comment réaliser ces réformes dans tous les pays à la fois? Comment le faire dans un seul pays, si leurs voisins continuent à y exporter leurs charbons, surproduire?

En d'autres termes, les Congrès internationaux *ont-ils pour seul but d'instruire les mineurs*, ou bien peuvent-ils faire pratiquement œuvre de solidarité internationale?

La question s'est nettement posée à Londres, cette année sous la formule suivante :

« Mesures à prendre pour faire aboutir les résolutions des Congrès. Attitude des mineurs du monde entier en cas de déclaration de grève par les mineurs d'une nation. »

Or, l'Angleterre sortait d'une épreuve intéressante : pour payer une partie des frais de guerre du Transvaal, le Chancelier de l'Echiquier avait frappé d'un droit de sortie de 1 shilling par tonne, les charbons exportés. L'agitation fut intense ; exploitants, négociants et mineurs se levèrent en masse dans les districts exportateurs ; les chefs-mineurs absolument unis menacèrent le gouvernement de faire grève dans tout le pays. Les exploitants semblaient encourager ce projet ; la presse modérée des districts intéressés exhortait les mineurs — *défenseurs naturels de l'industrie houillère* (!) — à faire preuve d'énergie.

Le gouvernement ne céda point.

La rivalité entre les mineurs des Midlands qui n'exportent pas et ceux du Northumberland qui exportent 80 % de leur production, se manifesta aussitôt; on agita le spectre de la guerre civile en face de l'ennemi au Cap, et le projet de grève écloua.

La preuve fut ainsi faite que les chefs-mineurs anglais, parfaitement unis cette fois, ne sont pas encore en mesure de provoquer une grève générale dans certains districts, par solidarité envers les camarades des autres bassins.

Les Anglais seraient-ils plus volontiers grève pour soutenir les camarades du Continent? c'est dans ces conditions qu'allaient s'ouvrir les débats.

LA GREVE GENERALE

COTTE, secrétaire général de la Fédération des mineurs de France, mène la discussion.

Il y a, dit-il, un moyen de faire aboutir nos revendications communes : c'est une entente internationale, en vue de la grève générale des mineurs du monde entier — ou tout au moins, en vue de la limitation de la production au tonnage strictement nécessaire à la consommation nationale.

Si les mineurs de France déclarent la grève générale chez eux *que feront les mineurs anglais* et belges? Feront-ils aussi la grève générale dans leur pays, — ou tout au moins, restreindront-ils la production aux besoins de leur consommation nationale, afin d'empêcher que leurs patrons, en exportant sur le marché français, le charbon que nous ne produirons plus, ne fassent rater notre grève?

En 1899, les mines étrangères importaient en France 13,380,000 tonnes dont 6,720,000 venaient de l'Angleterre, 4,452,000 de la Belgique, 1,871,000 de l'Allemagne, 37,000 de pays divers. Ces exportations continueraient-elles? s'accroîtraient-elles même en cas de grève générale des mineurs français? Les mineurs anglais, belges, allemands, le permettraient-ils?

* * *

BERNEZ, un des ouvriers mineurs belges qui ont le plus lutté dans le borinage pour les libertés syndicales et le plus contribué à l'organisation mutualiste et coopérative, appuie fortement le camarade Cotte.

« Hélas ! il n'existe pas encore assez de sentiments de solidarité entre les mineurs de toutes les nations.

Pourtant, avec nos organisations, nous pouvons prendre un engagement formel. C'est bien simple. Il n'y a qu'à faire le contraire de ce qu'on a fait jusqu'à présent. Lorsque les camarades d'un pays sont en grève, nous nous laissons aller à extraire à pleins traits, et nous inondons leur pays de nos charbons. C'est faire le jeu des patrons et ruiner les espérances des camarades en grève ! Nous devrions être désormais assez solidaires pour réduire notre production, en travaillant par exemple un jour de moins par semaine, *pour empêcher que l'exportation ordinaire* de nos charbons ne soit augmentée.

* * *

HASLAM, délégué du Derbyshire, l'un des leaders les plus notables de la *Miner's Fédération*, répond avec une rude franchise.

Il faut, dit-il, être franc, net et clair. Il faut voir les faits en face. Moi aussi, j'espère que le temps viendra où les intérêts des mineurs de toute une nation et même du monde entier seront identiques; moi aussi, je crois que ces grèves internationales, ou du moins ces limitations de la production en vue de la défense d'intérêts communs seraient efficaces. Mais le fait brutal, c'est que même dans un pays, nous ne sommes pas capables lorsqu'un district est en grève, de protéger ces grévistes contre l'invasion des charbons des districts voisins. La toute récente expérience de l'Angleterre est là pour le prouver. Les grèves générales y échouent pour ce motif, jusqu'à présent, et cependant, ni les puissantes organisations, ni la discipline, ni les ressources ne nous manquent!

Un jeune délégué belge, DESJARDINS, expose que les « Continentaux » ne méconnaissent nullement l'importance vitale de l'exportation pour certains districts anglais. Mais, ce qu'il s'agit de savoir c'est que si en cas de grève générale sur le Continent, les Anglais *empêcheraient* que l'exportation anglaise ne fût *augmentée* par les patrons de façon à fournir au pays en grève les charbons nécessaires et à faire échouer la grève.

Du reste, ne serait-il pas désirable que tous les pays fissent grève en même temps pour faire aboutir les mêmes revendications?

* * *

COWEY intervient à son tour, son discours fait de phrases lancées comme des coups de poing par ce colosse aux cheveux blancs est scandé par les approbations de l'auditoire.

« Je ne suis pas un grand gréviste, je n'aime pas les grèves, ce n'est pas mon bonheur d'en faire. Mais les grèves sont des nécessités tout comme les guerres ! Il y a des cas où il faut y recourir. Enlever les grèves aux syndicats et vous leur arrachez leur vie et leur pouvoir. C'est très joli de discuter paisiblement avec les patrons autour du tapis vert, dans des fauteuils. Mais si les patrons ne sont pas raisonnables, si l'accord ne peut pas se faire, alors il n'y a plus qu'à poser ses outils jusqu'à ce qu'on ait obtenu des concessions, le pouvoir de faire grève, c'est la vie même des syndicats.

Nous avons, dit-on échoué presque dans toutes nos tentatives précédentes et la grève de 1893 elle même n'a été qu'un succès mitigé. On nous a fait aussi l'éloge des grèves partielles. Or, pourquoi ces échecs ? Uniquement parce que ces grèves n'étaient pas générales ; parce que plusieurs districts s'abstiennent, parce qu'ils fournissent des armes, c'est-à-dire du charbon aux patrons des grévistes. Si les mineurs anglais avaient été unanimes en 1893, ce n'est pas 13 semaines, c'est 13 jours que la grève aurait duré. Les mineurs une fois unis seraient assez forts pour obtenir tout ce qu'ils voudraient de juste et de raisonnable.

Et qu'on ne vienne pas non plus nous raconter qu'une grève générale anglaise porterait tort aux ouvriers des autres métiers. Est-ce que ceux-ci nous consultent quand ils font grève? Est-ce qu'ils s'inquiètent de l'arrêt de la consommation du charbon provoqué par leur cessation du travail?

Mais malheureusement, il y a une raison péremptoire qui me fait hésiter à répondre favorablement aux camarades français. Non, la grève internationale n'est pas actuellement possible, puisque même en Angleterre, les mineurs ne sont pas unanimes. Cette union complète se produira bientôt, je l'espère ; alors nous reprendrons la question.

Dans l'état actuel des choses, cette grève générale internationale est irréalisable.

* * *

WHITEFIELD, de Bristol, toujours très vif, monte à la tribune :

« Nous pouvons dire aux Français qu'en cas de grève générale dans leur pays (et nous espérons que cela ne sera pas nécessaire) nous ferons ce que nous pourrons pour réduire notre exportation, car c'est notre devoir, si difficile qu'il soit, à remplir. En tous cas nous les aiderons de subventions.

« Il faut reconnaître qu'en Angleterre, *actuellement* le mot « grève des mineurs » a le plus déplorable effet sur l'opinion. Lorsque nous aurons parlé, en avril dernier, de suspendre partout le travail, pour lutter contre le droit de sortie, on a crié à la guerre civile ! Il ne faut donc pas nous demander de prévoir une grève générale.

BRENEZ reprend la parole et serre la question :

« Nous ne demandons pas une grève générale dans tous les pays. Nous demandons seulement que quand une nation est obligée de la faire, les autres viennent à son secours, simplement en réduisant la production de façon à ne pas envoyer de charbon dans le pays en grève.

En cas de grève générale dans un pays, il faut qu'un manifeste international soit immédiatement lancé et indique les mesures à prendre contre la surproduction.

SMILLIE, le chef-mineur socialiste écossais, prend la parole à son tour :

« Il ne faut pas se dissimuler que les grèves sont parfois inévitables. Il viendra un moment où il sera impossible de ne pas en faire et de terribles ! Nous devons savoir clairement comment elles devront être faites. Or, ce n'est pas en secationnant les efforts, c'est, au contraire, en nous fédérant de plus en plus.

Nous ne pouvons pas écarter notre devoir de solidarité.

Cette question devra de nouveau nous occuper, car, partout, nous sommes appelés à nous demander si bientôt nous ne devrons pas recourir à l'arme de la *grève générale* pour faire aboutir des revendications communes et justes.

« Nous avons voté unanimement certaines résolutions, par exemple en faveur de la *nationalisation* des mines. Un premier moyen de les réaliser est l'action politique : l'envoi au Parlement de députés favorables. Mais l'autre : c'est la grève générale.

« Et cette grève générale faite pour une cause juste, sera — encore une fois — terrible et efficace. On nous parle tout le temps de lignes de défense du pays, l'armée, la flotte, les fortifications... La vraie ligne de défense, c'est le mineur ! Qu'il cesse d'extraire du charbon, et la défense est impossible, l'industrie ruinée, la nation épuisée.

« Le jour où les mineurs estimeront qu'ils peuvent unanimement cesser le travail, ils vaincront ! »

Après quelques autres interventions moins sensationnelles, les Anglais s'engagent — en cas de grève générale dans un pays — à *faire de leur mieux* pour contrôler et limiter l'exportation du charbon vers le pays où la grève générale aura été déclarée.

Congrès se borne ensuite à adopter une proposition de l'un des chefs du pays de Galles, ONIONS : « Il appartiendra au Comité international permanent d'étudier l'attitude à observer en cas de grève générale dans un des pays représentés, pour aider les camarades en grève. »

Notre Tombola Gratuite

GAGNANT DU 4 MARS : N° 365.242

Une paire de draps ourlés, à jour, des Galeries Lilloises

PARTICIPERONT AU TIRAGE DU LOT de 1.000 francs, les Nos :

100.404	347.240
205.515	418.977
215.645	421.268
295.623	480.891
322.196	599.897

N. B. — Les porteurs de ces numéros doivent se faire connaître avant le 20 mars 1902.

Numéros sortis en Janvier et inscrits pour le tirage du lot de 1.000 fr. :

504.931 Mlle Delvoye Marguerite, à Lille.
508.417 M. Michel Albert, à Lille.
521.923 M. Willay, à Lille.
523.192 M. Vandercappellen, à Lille.
525.364 M. Marmetz, à Fives.

(A suivre).

SYNDICAT DES MINEURS DU PAS-DE-CALAIS

SECTION D'HENIN-LIETARD

Les malades et blessés du Syndicat des mineurs d'Hénin-Liétard sont informés que la distribution des secours aura lieu le mardi 4 courant, à six heures du soir, chez le citoyen François Potiez, débitant, rue de Douai.

Les délégués du Syndicat y assisteront pour en opérer la distribution.

SYNDICAT DES MINEURS DU BASSIN D'ANZIN

AVIS

Les délégués du Congrès d'Alais du Bassin d'Anzin, les citoyens Menu et Bexant, sont partis samedi.

Tous les camarades qui auraient quelque communication concernant le Syndicat sont priés de s'adresser au citoyen François LEFEBVRE, secrétaire adjoint, à Denain.

MINES DE DOURGES, FOSSE GODAULT

La commission des quêtes se réunira jeudi 6 mars, à cinq heures du soir, chez le citoyen Alfred Randour, cabaretier, à Noyelles-Godault.

Objet : Paiement des indemnités aux malades et blessés du Syndicat.

Le "Journal Officiel"

LES DECORATIONS du ministère de l'instruction publique

OFFICIERS DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Sont nommés *officiers de l'instruction publique* :

MM.

Le docteur Riche, délégué cantonal à Jeumont ;
Scuifort, délégué cantonal à Maubeuge ;
Barbe, avocat, à Lille ;
Bourdon, directeur des travaux municipaux, à Lille ;
Brémart, maire de Lourches ;
Docteur Canu, président de la Mutualité du canton d'Ardres ;
Carlier, inspecteur des enfants assistés du Pas-de-Calais ;
Chigot, artiste peintre à Dunkerque ;
Deman, avocat, vice-président de la Société de géographie à Dunkerque ;
Evrard, conseiller municipal à Douai ;
Lambert Evrard, conseiller d'arrondissement, maire de Saint-Folquin ;
Guillot, directeur de diverses sociétés musicales à Dunkerque ;
Lefebvre, publiciste, secrétaire de l'Association des anciens élèves du collège de Boulogne-sur-Mer ;
Lemaire, membre du Bureau d'administration des écoles normales de Douai ;
Lemoine, conseiller général, maire d'Hallines ;
May, conducteur des ponts et chaussées à Dunkerque ;
Mazingue, compositeur de musique à Lille ;
Monfils, à Roubaix ;
Neerman, directeur de l'Ecole communale de musique de Dunkerque ;
Pigache, chef des bureaux de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées à Lille ;
Place, maire de Saint-Saulve ;
Pilée, colonel commandant le 8e d'infanterie.
Docteur Pollet, médecin des Ecoles normales de Douai ;
Mme Poncelet, femme de lettres, à Douai ;
MM. Potiez, juge de paix, à Arleux ;
Réveillez, secrétaire général de la mairie de Boulogne-sur-Mer ;
Docteur Wemaere, conseiller d'arrondissement, à Wormhout.
Werquin, dit Vérin, artiste lyrique à Paris.

OFFICIERS D'ACADEMIE

Sont nommés *officiers d'académie* :

MM. Aldebert, directeur du Mont-de-Piété de Lille ;
Allouchery, délégué cantonal à Herbelles ;
Bailleul, publiciste à Dunkerque ;
Buriset, directeur de l'Harmonie municipale à Laventie ;
Barrez, maître de verrerie à Arques ;
Baude, médecin-inspecteur des écoles de Douai ;
Becquart, architecte à Quesnoy-sur-Deûle ;
Docteur Berquet, administrateur du Collège de Calais ;
Bertrand, avocat général, à Douai ;
Bezin, conseiller municipal à Cambrai ;
De Bil, pharmacien à Hondschoote ;
Bodvin, sous-directeur des contributions indirectes à Béthune ;
Boisteaux, délégué cantonal à Cambrai ;
Bosquet, président de chambre à la Cour d'appel de Douai ;
Bouchery, professeur de gymnastique à Lille ;
Bouillet, maire de Rebreuviette ;
Boulisset, inspecteur divisionnaire du travail à Lille ;
Brasseur, conseiller municipal à Saint-Martin-lez-Boulogne ;
Docteur Broucquart, conseiller municipal à Lumbres ;
Mlle Bulteau, professeur au Conservatoire de musique de Lille ;
MM. Bury, maire de Loon-Plage ;
Docteur Butruille, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu et des Hospices de Roubaix ;
Canda, vétérinaire, conseiller municipal à Lillers ;
Carlier, conseiller municipal à Cambrai ;
Carpentier, compositeur de musique à Maubeuge ;
Docteur Castiau, conseiller général à Vieux-Condé ;
Clairevelle, photographe à Boulogne-sur-Mer ;
Cazalbou, professeur de musique au collège de Béthune, directeur de l'Harmonie municipale et de l'Ecole de musique de Bailleul ;
Conia délégué cantonal à Bondues ;
Coquempot, conseiller municipal, délégué cantonal à Fruges ;
Alfred Croisette, agent de publicité à Lille ;
Debacker, professeur à l'Ecole communale d'architecture à Dunkerque ;
Declémy, conseiller d'arrondissement, maire de Zouafques ;
Docteur Decouvelaere, délégué cantonal à Hazebrouck ;
Dehove, conseiller d'arrondissement à Preux-au-Sart ;
Delahaye, officier de santé à Solesmes ;
Delattre, professeur de musique à La Bassée ;
Delaunoy, chef de bataillon du génie hors cadres, chef d'état-major du gouvernement militaire de Lille ;
Delebart, président du Musée industriel de Lille ;
Delombre, maire d'Aubigny-en-Artois ;
Derrevaux, critique musical à Lille ;
Dienne, professeur au Conservatoire de musique de Lille ;
Mlle Dromhrowska, professeur de musique, à Saint-Pol-sur-Ternoise ;
Dormy, secrétaire de la mairie de Condé-sur-Escaut ;
Douay, juge de paix au Quesnoy ;
Dubois, compositeur de musique, directeur de la Société philharmonique d'Arras ;
Duflot, président de l'Association amicale des Anciens Elèves de Ecoles laïques de Somain ;
Duformentelle, ancien instituteur à La Herlière ;
Dupré, juge de paix, à Valenciennes ;
Ernoul, adjoint au maire de Merville ;
Favier, chef de bureau à l'Hôtel-de-Ville de Lille, délégué cantonal ;
Mme Faye, professeur à l'Ecole nationale de musique de Boulogne-sur-Mer ;
Feuillade, membre de la Chambre de commerce de Boulogne-sur-Mer ;
Emile Fontaine, adjoint au maire de Maubeuge, délégué cantonal ;
Fontelhaye, adjoint au maire de Valenciennes ;
Fourgeaud, sculpteur à Orchies ;
Gabelles, professeur au Conservatoire de musique de Lille, cor solo au Grand-Théâtre ;
Gaillardot, juge de paix à Lens ;
Mlle Gautelme, professeur à l'Ecole nationale de musique, à Douai ;
Gérard, maire d'Anzin, délégué cantonal ;
Ghesquiers, architecte, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts de Lille ;
Gillet, professeur de musique à Dunkerque ;
Gillot, agent voyer à Marcoing, délégué cantonal ;
Gournay, artiste peintre à Boulogne-sur-Mer ;
Hébert, directeur départemental des postes et télégraphes à Lille ;
Hochstetter, vice-président de la Société Industrielle du Nord de la France, à Marquette ;
Huard, conseiller municipal et délégué cantonal à Aniche ;
Huart, professeur à l'Ecole municipale de musique à Dunkerque ;
Laurent-Mouchon, président de l'Association amicale du Mérite agricole de la région du Nord à Auchy ;
Laurette, délégué cantonal à Denain ;
Laut, membre de la commission scolaire du comité de la Caisse des Ecoles, président de la Société symphonique de Calais ;
Lebas, président du jury d'Etat départemental des ouvriers d'art, du Conseil de prud'hommes de la commission du travail à Calais ;
Lecat, professeur de musique, chef de l'Harmonie municipale d'Avion ;
Leclercq, artiste peintre à Equihen ;
Lecomte, adjoint au maire de Tourcoing, délégué cantonal ;
Lefebvre, pharmacien à Aniche, délégué cantonal ;
Lefebvre du Prey, avocat et publiciste à Douai ;
Liégeois-Six, secrétaire-trésorier de la Chambre des Imprimeurs du Nord, à Lille ;
Lixon, maire de Felleries ;
Loridan, vice-président du Denier des Ecoles laïques, à Armentières ;
Le docteur Mahé, conseiller municipal, délégué cantonal à Verton ;
Manouvriez, secrétaire en chef de la sous-préfecture de Dunkerque ;
Maquet, directeur des concerts artistiques à Lille ;
geurs et Employés de commerce, à Lille ;
Martin, vice-président de la Société des Voyageurs, fondateur et président de l'Union chorale de Blanc-Misseron ;
Maugendre-Villiers, professeur à l'Ecole des beaux-arts de Lille ;
Mercier, secrétaire de l'Association des Anciens Elèves de l'école Franklin, à Lille ;
Meyer, rabbin du culte israélite à Valenciennes ;
Mille, imprimeur-lithographe, membre de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, à Dunkerque ;
Montigny, professeur à l'Ecole nationale de musique de Roubaix ;
Monvoisin, membre du comité de patronage de l'Ecole primaire supérieure de filles de Roubaix ;
Morel, ancien instituteur à Givenchy-les-La Bassée ;
Norel, secrétaire de la sous-préfecture d'Hazebrouck ;
Piquet, instituteur en retraite à Thiembronne ;
Pluquet, instituteur honoraire, commis départemental à l'inspection académique du Pas-de-Calais ;
Le Poorter, professeur de musique à Lille, basson au Grand-Théâtre ;
Pottier, délégué cantonal à Templeuve ;
Provins, industriel à Bapaume ;
Pruvost-Caron, président de la délégation cantonal à Fruges ;
De Quandalle, maire d'Auchy-lez-La Bassée ;
Rajal, délégué cantonal, membre de la commission scolaire et de la Caisse des Ecoles de Lille ;
Ronfort, architecte à Auchy-lez-Hesdin ;
Sandez, secrétaire de la délégation cantonale à Haubourdin ;
Sauvage, architecte à Lille ;
Savary, ancien maire de Berlincourt ;
Seyfried, publiciste à Cambrai ;
Sirot, architecte à Douai ;
Spriet, membre de la Commission historique départementale, à Lambersart ;
Tellier, serrurier d'art à Lille ;
Théry, secrétaire général adjoint de la Société de Géographie de Lille ;
Thiébaut, receveur des postes et télégraphes à Anzin ;
Docteur Thierry, conseiller d'arrondissement à Orchies ;
Tribourdeaux, conseiller général, délégué cantonal à Lille ;
Turpin, membre du bureau de l'Association des anciens élèves du collège à Armentières ;
Valenduco, membre fondateur de la Société des Amis de l'Université de Lille ;
Valenberghe, directeur de l'Harmonie municipale de Cambrai ;
Veauteau, directeur de sociétés musicales à Condé-sur-Escaut ;
Verbièse, directeur d'un laboratoire de chimie appliquée à l'industrie à Lille ;
Wallart, délégué cantonal à Pont-à-Vendin ;
Wallet, publiciste à Saint-Pol.

LA TEMPÉRATURE

AUJOURD'HUI MARDI 4 MARS 1902 (13 ventôse an 110 de la République), 63e jour de l'année, 7e jour de l'hiver, 24e jour de la lune.

Lever du soleil à 6 h. 40 ; coucher à 5 h. 45.

Lever de la lune à 2 h. 37 matin ; coucher à midi 03.

Aujourd'hui, la durée du jour est en augmentation de 3 minutes sur hier.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

Résumé des observations météorologiques faites à Lille le 3 mars :

Baromètre à 9 heures du matin : 762mm.
Hausse depuis la veille : 4mm.
Températures extrêmes depuis 24 heures : Minima, + 0°5 à 6 h. du matin ; minima, + 12°5.
Température de l'air : + 6°5.
Etat du ciel : Du peu brumeux, brouillard le matin.
Direction du vent : Sud-Sud-Est.
Temps probable pour aujourd'hui : Ciel beau, journée chaude, nuit fraîche.

EN VENTE

Aux bureaux du *Réveil du Nord* et de l'*Egalité*

A. LAVY

L'œuvre de Millerand

UN MINISTRE SOCIALISTE

Juin 1899 — Janvier 1902

FAITS ET DOCUMENTS

Ire Partie. — Les questions ouvrières.
IIe Partie. — Les Postes et Télégraphes.
IIIe Partie. — Le Commerce et l'Industrie.
IVe Partie. — L'Enseignement technique.
Ve Partie. — Les discours de Millerand, ministre, et le programme de Saint-Mandé.

Quiconque, adversaire ou ami, voudra savoir ce qu'a été la contribution de Millerand, ministre, à l'œuvre économique et sociale de la IIIe République ; quiconque aura souci de fonder sur un examen loyal et complet une critique favorable ou hostile, trouvera dans ce livre, les éléments d'une opinion éclairée et réfléchie.

Un fort volume in-8 jésus de 444 pages

PRIX : 3 francs

pris dans nos bureaux ou franco par la poste.

BULLETIN COMMERCIAL

BOURSE DE PARIS

DU 3 MARS

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

VALEURS	Cours du jour	Cours précédents	Hausse	Baisse
—	—	—	fr. c.	fr. c.
3 % ———	101 20	101 15	» 05	» »
3 % amortiss.	100 30	100 30	» »	» »
3 1/2 % ———	101 80	101 70	» 10	» »

BOURSE DE LILLE

COURS DU 3 MARS

Albi, 1194. — Anche, 800. — Anzin, 5100. — Béthune, 3519. — Blanzy, 1040. — Bruay, 501. — Carvin, 5e, 429. — La Clarence, 695. — Courrières, 2250. — Crespin, 170. — Douchy, 1040. — Dourges, 100e, 231. — Drocourt, 3075. — Escarpelle, 850. — Flines, 685. — Lens, 509. — Ligny anc., 425 ; id., nouv., 400. — Marles, 30 %, 1070. 70 %, 1800. — Marly t. p., 525. — Meurchin, 2300. — Thivencelles, 385. — Vicoigne, 30e, 1030.

COTE DE LA LAINE A ROUBAIX

Roubaix, 3. — On a coté, ce matin, en Bourse : 4 40 mars; 4 45 avril; 4 42 mai; 4 45 juin; 4 45 juillet; 4 45 août; 4 45 septembre, 4 45 octobre; 4 47 novembre.

Affaires enregistrées en Bourse à midi : 20,000 kil. sur avril à 4 45 ; 5.000 sur juillet à 4 45. — Total, 25,000 kil.

MARCHE DE DOUAI du samedi 1er mars 1902. — *Grains.* — Prix extrêmes du blé, les 80 kil. de 13 fr. 50 à 16 fr. — Orge, les 100 kil., de 17 fr. à 17 fr. 50. — Avoine, les 100 kil., de 20 fr. 75 à 21 fr. 50.

Une heureuse découverte

Tous nos lecteurs apprendront avec plaisir que M. LAMORLETTE, pharmacien à Reims, vient de découvrir l'ANTALGIQUE, ce nouveau médicament qui guérit instantanément les névralgies, migraines, maux de dents, d'oreilles, etc., ne coûte que 2 fr. Cachets pour la névralgie, la boîte, 3 fr.

Dépôts Pharmacies Decramer, Lepot, Danjou, Guermonprez, Bruneau, à Lille ; Fache, à Fives-Lille ; Bernamont, à Tourcoing ; Debailleul, à Armentières ; Lesurque, à Douai ; Jouart, à Avesnes ; Gerreth et Duburcq, à Roubaix ; Duval, à Lillers ; Tronion, à Fourmies ; Dalle et Manguy, à Béthune ; Lhomme, à Hersin-Coupigny ; Solan, à Anzin ; Beck, Besnardet, Menche, à Valenciennes.

Chicorée au Bouquet

Il est recommandé aux consommateurs de se mettre en garde contre l'usage des chicorées colorées avec des produits étrangers comme l'oxyde de fer, l'ocre (sorte de terre jaunâtre ou marron très fine et très colorante), etc., etc.

La Chicorée au Bouquet, fabriquée par Rousseau à Ascq, près Lille, est garantie pure et exempte de tous ces artifices qui ne sont employés que pour berner les consommateurs en faisant miroiter à leurs yeux un produit plus beau mais qui n'en vaut que moins.

La maison Rousseau informe sa nombreuse clientèle que pour faciliter l'essai du Chocolat au Bouquet elle en offre momentanément et à titre gracieux un échantillon dans tous les paquets de Chicorée au Bouquet.

Demander dans toutes les épiceries la Chicorée au Bouquet et le Chocolat au Bouquet.

LA SURDITÉ ET LA GOUTTE

Gravchain, le

Une de nos plus sympathiques compatriotes, Mme Douchet, âgée de 47 ans, est malheureusement atteinte d'une affection goutteuse chronique. Or, il y a plusieurs années, cette dame constata, à la suite de coryzas fréquents, que ses oreilles fonctionnaient irrégulièrement et, peu à peu, la surdité s'établit et devint complète.

Mme Douchet essaya différents traitements et, si la goutte parut céder à la médecine, il n'en fut pas de même de son affection de l'ouïe qui ne fit que s'aggraver, car elle devint dans l'impossibilité absolue de suivre une conversation.

Ayant connu une personne qui, elle aussi, était sourde, et qui avait obtenu les meilleurs résultats de l'Audiphone invisible Bernard, Mme Douchet, sans plus attendre, écrivit à M. le Directeur de l'Institut de la Surdité 7, rue de Londres, à Paris, qui s'empressa de lui adresser *gratuitement* le journal *la Médecine des Sens* où est exposée, dans tous ses détails, la méthode aurivotalique, ainsi que le Questionnaire narratif afin de permettre de signaler toutes les souffrances pour recevoir ensuite les conseils utiles à la guérison de sa surdité.

Deux mois après l'application régulière de l'Audiphone Bernard et de soins hygiéniques suffirent pour faire disparaître la surdité et assurer le fonctionnement régulier de l'organe de l'ouïe.

Une fois de plus l'Audiphone invisible Bernard avait tenu sa promesse en rendant l'ouïe normale, là où tous les autres traitements avaient complètement échoué.

Le Gérant : Jean PIOTELLE.

Lille. 44, Rue de Béthune

Composé en commandite, par des ouvriers syndiqués, sur les machines « Linotypes » Walter Behrend, 119, rue Réaumur, Paris.

Imprimé sur rotative Derriey à 4 et 5 pages

FEUILLETON DU 5 MARS. — N° 111

BELLE COUSINE

GRAND ROMAN

par

Georges MALDAGUE

DEUXIEME PARTIE

III

Ce dernier sursauta encore ; le père Lamy également.

Mais cette fois, ils étaient bien réveillés.

— Lisez-moi donc ça ! fit la patronne, en tendant le journal à Onésime.

Elle finissait à peine cette phrase, et celui-ci n'avait point eu le temps de comprendre ce qu'elle voulait, qu'on frappa à la porte de la rue un coup sec, péremptoire, annonçant l'intention d'entrer alors même qu'on n'y serait pas invité.

En effet, cette porte s'ouvrit, d'une seule poussée, aussitôt le coup donné.

Et la patronne et les deux hommes virent pénétrer, avec une surprise égale, une grande fille, en cheveux, un ruban rouge dans le chignon, portant un corsage écossais d'un vert perroquet, un châle violet, et une jupe grise, qui lui battait les jambes.

— Artémie ! murmura Berluche.

— Tiens ! fit Mme Lamy, en voilà une aventure !... Qu'est-ce qui vous prend, de venir ici ?

Le chasseur de rats, lui, ne souffla mot.

Il redoutait que, dans une colère, sa femme poussât dehors la visiteuse, comme elle l'avait fait autrefois.

La mine perplexe de Berluche, d'un autre côté, lui inspirait une vraie pitié.

La Grand-Mi dut comprendre l'impression qu'elle produisait.

Aussi donna-t-elle nettement une explication de sa présence.

— Excusez, monsieur et madame Lamy, il fallait absolument que je voie papa... Je viens demander son consentement, je vais me marier.

Armand Lamy, qui regardait le père, tourna ses yeux du côté de la fille.

Les besicles de sa femme lui tombèrent littéralement du nez.

Quant à Onésime, il fit un bond sur sa chaise de paille.

Jugeant, d'après l'effet produit, qu'il y avait lieu de s'enhardir, Artémie repoussa la porte et s'avança du côté du poêle.

— Oui, papa, Ugène veut maintenant légitimer la situation... C'est convenu que nous allons passer devant monsieur le maire... mais il nous faut des papiers.... Dame ! pour moi, ça ira peut-être tout seul, sûrement... mais pour lui ça sera plus difficile. — Il n'a même point connu ses parents.... Enfin, tu vois... vous voyez, monsieur et madame Lamy, que nous avons la prétention de devenir des gens comme il faut.

— Ça ne serait pas trop tôt, prononça le chasseur de rats.

— Si toutefois c'est possible, grommela son épouse avec une grimace de méfiance.

Artémie ne fit pas semblant d'entendre ces dernières paroles.

Son père venait de se mettre sur ses longues jambes.

— Tu es verte de froid, fit-il, assieds-toi à ma place et réchauffe-toi.

— Il y a peut-être encore une tasse de café, dit le patron.

En maugréant, Ursule souleva le filtre resté sur la table, auprès du plat à choucroute.

— Oui... allons, asseyez-vous, je vais le mettre sur le feu.

— Merci, madame Lamy, vous êtes bien bonne... mais je n'ai besoin de rien.

— Oh ! si vous faites des façons, vous savez que c'est tant pis pour vous...

— Accepte donc, puisqu'on te l'offre, dit le père, bourru, t'as ben de la chance qu'on te reçoive...

— Oh ! c'est pour vous, Berluche... car tant qu'elle ne sera pas mariée, je n'y aurai pas foi à l'histoire qu'elle nous raconte.

— Je suis un peu de votre avis, fit ce dernier ; enfin, il ne faut pas être plus incrédule que saint Thomas.

— Ma parole d'honneur ! dit Artémie, même qu'Ugène voulait venir, en personne, te demander ma main.

— Ce qu'il a bien fait de s'en dispenser ! Je ne suis pas chez moi.

— Si, Berluche, vous êtes chez vous, dit la patronne, qui était le filtre de dessus le poêle rouge, où son contenu avait mis une minute à chauffer ; quand il sera réellement votre gendre, on ne le fâchera pas à la porte.

Artémie s'était assise, son père avait repris un siège.

Mme Lamy tendit à la visiteuse sa tasse de petit noir brûlant et l'on se mit à causer tous ensemble.

Onésime appris seulement à celle-ci, qu'il voyait de temps en temps son enfant chez la nourrice, Mme Pierrot.

Puis, on lui raconta l'histoire de la trouvaille de l'autre nourrisson, et son adoption.

Artémie, bonne mère, avait le cœur tendre, quand il s'agissait des petits.

Elle s'indigna sur les créatures dénaturées qui se défont de leur progéniture.

Elle s'attendrit sur cette pauvre môme de Lili, qu'elle embrassait chaque fois qu'elle allait à Boissy-sous-Avoir, qui n'était pas si belle que sa fille à elle, mais drôlette tout de même.

Ma foi ! Elle ne pouvait manquer, maintenant, que de s'attacher à elle.

Puis on revint à son mariage.

Berluche dit qu'il aimerait les voir qu